## Accord salarial au 6 janvier 2011

Les organisations syndicales désignées ci-après :

- Union Nationale des géomètres-experts
- Chambre Syndicale nationale des géomètres-topographes
- S.N.E.P.P.I.M

D'une part,

- CFE-CGC -BTP
- BATI-MAT TP-CFTC
- FNCB-CFDT SYNATPAU
- FO-BTP
- CGT

D'autre part,

Réunies le 6 janvier 2011 à Paris, sont parvenues à un accord sur l'actualisation de la grille des salaires conventionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il s'ensuit les articles ci-après :

#### Article 1:

Le salaire minimum Niveau 1 de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1er janvier 2011, est fixé à **1425 €**, à effet du 1er Janvier 2011.

### Article 2:

Les salaires minima du Niveau 2 et des Niveaux supérieurs de la grille de classification, base 151,67 heures, en vigueur au 1<sup>ier</sup> Janvier 2011 sont augmentés de 1,6 % à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

#### Article 3:

Conformément à l'article R 2261-1 du code du travail et à la loi du 23/03/2006 applicable à compter du 24/03/2007, aucune différence de rémunération ne peut-être justifiée par une différence entre homme et femme. En conséquence, les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour réduire toute différence de traitement entre homme et femme.

34. FJ 6

## Grille au 1er janvier 2011 35 heures (151,67h)

Désignation	Coefficient	Salaire Mensuel Brut
Niveau 1	200	1425,00 €
Niveau 2 – Echelon 1	236	1437,07 €
Echelon 2	259	1548.73 €
Echelon 3	281	1655.53 €
Niveau 3 – Echelon 1	306	1776.89 €
Echelon 2	364	2058.46 €
Echelon 3	450	2475.96 €
Cadre 41	600	2709.61 €
Cadre 42	690	3051.77 €
Cadre 43	790	3431.94 €
Cadre 51	900	3850.13 €

# Signataires:

V-30440-45-2011-04-4400-4-451-1111 2003

Pour l'Union Nationale des Géomètres Extperts

Pour la Chambre Syndicale Nationale des Géomètres Topographes

Pour le SNEPPIM

Pour la CFE-CGC BTP

Pour la FNCB CFDT SYNATPAU

Pour BATI MAT TP CFTC

Pour FO BTP

Pour la CGT

Alain PAPE

Jean-Paul FOURGEAUD

Gérard REIGNER

Serge BAALOT

Fabrice DUVEAU

Noureddine BENYAMINA

Franc JOURDIN

Stéphane CALMARD